

**COMMUNE D'AUNAY SOUS CRECY**  
**DELIBERATIONS ET PROCES VERBAL**  
**SEANCE DU 25 MAI 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le dix-sept mai deux mil vingt-trois, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur. Jacques RIVIERE, Maire.

**Etaient présents** : Jacques RIVIERE, Jean-Marie ORTET, Fan LAVOISÉ, Anthony TORNIL, Béatrice MARAND, Corinne COURCIER, Mélodie LEGALLOIS, Christophe REFFIENNA, Yvon PERROT, Carole MACHARES, Stéphane BRULARD, José PEREIRA, Ronan LE GALL DU TERTRE.

**Absents excusés** :

**Absents non excusés** :

**Secrétaire de séance** : Jean-Marie ORTET

La séance a été ouverte à 20h00 sous la présidence de M. RIVIERE Jacques, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions. Monsieur Jean-Marie ORTET a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 10 mars 2023, et du compte rendu du 06 avril 2023.

**OBJET** : Affectation des résultats 2022 – Budget Principal Commune

Le comité municipal, réuni sous la présidence de M. RIVIERE Jacques,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022

- Un déficit pour la section d'investissement de 39 512,51 €
- Un excédent pour la section de fonctionnement de 35 842,92 €

L'affectation du résultat doit tenir compte de la clôture du budget annexe de l'eau suite à la reprise de la compétence.

**Décide d'affecter le résultat d'investissement comme suit :**

$$-39\ 512,12 + 53\ 460,63 = 13\ 948,12$$

Affectation au budget primitif 2023 de la section d'investissement reporté pour un montant de 13 948,12€ au compte 001 en recette.

**Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

$$39\ 315,92 + 15\ 410,10 - 39\ 512,51 = 12\ 213,51$$

**Délibération 22/2023**

Envoyé en préfecture le 07/06/2023

Reçu en préfecture le 07/06/2023

Publié le



ID : 028-212800148-20230525-222023-DE

Affectation au budget primitif 2023 de la section de fonctionnement reporté pour un montant de 12 213,51 € au compte 002 en recette.

Après avoir délibéré le conseil municipal  
Adopte à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2022.

Pour extrait certifié conforme,

**Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Jacques RIVIERE**

DOCUMENT CERTIFIE EXECUTOIRE  
Après dépôt à la Sous-préfecture le 26/05/2023  
Et affichage le 26/05/2023  
**AUNAY SOUS CRECY, 26/05/2023**

